



IAE DE PARIS

UNIVERSITE PARIS I PANTHEON-SORBONNE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

DECRET 590 DU 24/04/2002

**NOTICE
D'INFORMATION
2015**

**MASTER MANAGEMENT
Spécialité Recherche
Spécialités Professionnelles**

MASTER ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

I. LES TEXTES REGLEMENTAIRES REGISSANT LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
--

Plusieurs textes réglementent aujourd'hui la Validation des Acquis.

Au sein de l'Enseignement Supérieur, les universités sont concernées par trois ensembles de textes :

⇒ **LA LOI DU 1984 ET SON DECRET D'APPLICATION LE "DECRET DE 85" (DECRET N°85-906 DU 23/08/85).**

Ces textes concernent les candidat(e)s qui souhaitent entrer dans une formation alors qu'ils / elles ne disposent pas du diplôme / titre normalement requis.

⇒ **LA LOI DE MODERNISATION SOCIALE ET SON DECRET D'APPLICATION D'AVRIL 2002 (DECRET N°2002-590 DU 24/04/02) : LA "VAE" (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE).**

Ces textes concernent les candidat(e)s qui souhaitent obtenir certaines parties, voire la totalité d'un diplôme.

Cf les articles du Code de l'Education concernés L. 613-3 et L. 613-4.

⇒ **LE DECRET RELATIF A LA VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES ACCOMPLIES EN FRANCE ET A L'ETRANGER (DECRET N°2002-529 DU 16/04/02).**

Ce texte concerne tout(e) candidat(e) qui a effectué des études supérieures et qui souhaiterait s'engager dans une démarche d'obtention totale ou partielle d'un diplôme délivré au nom de l'Etat.

Cf les articles du Code de l'Education concernés L. 613-1, L. 613-3 et L. 613-4.

Pour en savoir plus, se connecter sur les sites :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.education.gouv.fr>

II. LES ETAPES DE VOTRE DEMARCHE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

1/ Peaufiner votre projet de formation et votre souhait de VAE :

- o Cherchez les renseignements sur les formations en adéquation avec votre **projet personnel /professionnel**, celles qui vous sont accessibles (profils nécessaires, possibilité de VA, contraintes de mobilité, de disponibilité, financières, ...), et déterminez, en fonction de ce projet et de vos acquis, la formation qui fera l'objet de votre procédure.
- o Vous faire conseiller dans cette phase de réflexion décisive ; renseignements auprès des :
 - o Fongecif, CCI, CIO (Centre d'Information et d'Orientation), de votre ville ou des universités,
 - o Pôles Emploi,
 - o Pôles régionaux d'information conseil en VAE (pour la région Ile de France, adresses sur le site www.infovae-idf.com),
 - o Et, à l'occasion des réunions d'information à l'IAE de Paris.
- o Obtenir une plaquette, des **informations détaillées concernant la formation**, les Unités d'Enseignement qui en composent le programme : sur le site web de l'IAE (www.iae-paris.com), ou auprès du secrétariat de la formation concernée :

Formation	Contact	Téléphone	e-mail
1/ Master Administration des Entreprises (MAE)	Barbara FITSCH-MOURAS	01 53 55 27 41 01 44 08 11 63	respcolarites.iae@univ-paris1.fr
2/ Master Management :			
- Management des Ressources Humaines et de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise	Farida NKAILI	01 53 55 27 10	masterrh.iae@univ-paris1.fr
- Marketing et Pratique Commerciale	Milica CUNHA	01 53 55 27 48	mastermpc.iae@univ-paris1.fr
- Comptabilité Contrôle et Audit	Elisabeth BECKER	01 53 55 27 51	masterca.iae@univ-paris1.fr
- Finance	Léa TRIJAU	01 53 55 27 11	masterfin.iae@univ-paris1.fr
- Management des Associations	Claire LAIGLE	01 53 55 27 42	mastermas.iae@univ-paris1.fr
- Recherche	Séverine HOURDIN		masteroa.iae@univ-paris1.fr

- o Vous réapproprier votre parcours (professionnel, extra-professionnel, de formation initiale / continue, etc.) pour voir où sont vos atouts, vos possibilités de validation d'acquis au regard de cette **formation retenue**.

2/ Adresser (par courrier postal à la cellule VAE)

- o Le dossier de demande de recevabilité, pour avis préalable du responsable pédagogique de la formation, accompagné :
 - o D'un CV détaillé
 - o D'un tableau de positionnement professionnel en 3 colonnes reprenant en parallèle, **unité d'enseignement par unité d'enseignement (annexe 1)**, vos acquis **au regard du contenu détaillé du programme** du Master en objet. Aucun justificatif n'est demandé à ce stade, mais pour être pertinent l'avis du responsable pédagogique nécessite que les conditions d'exercice, durée, niveau de responsabilité etc. soient clairement exposés.
- o La confirmation ou non de la recevabilité et l'avis, à titre consultatif, du responsable pédagogique quant aux chances d'aboutissement de la procédure vous seront communiqués en retour, par courrier également.

Votre contact :

Claire LAIGLE
Cellule VAE
IAE de Paris
21, rue Broca
75240 PARIS cedex 05
☎ 01 53 55 27 42
vae.iae@univ-paris1.fr

3/ Si recevabilité :

- o Constituer votre dossier de VAE (CV, lettre de motivation, présentation d'expériences),
- o Fournir les **pièces justificatives** demandées : **attestations d'employeurs, lettres de recommandation etc.**,
- o Vous préparer à l'entretien, à d'éventuelles épreuves,
- o Respecter le **calendrier** des démarches de candidature et de validation d'acquis.

ATTENTION

Avant l'examen de votre dossier VAE par les membres du jury de validation des acquis de l'expérience, vous devrez satisfaire aux épreuves permettant de vérifier vos aptitudes. Vous aurez donc à remplir **deux dossiers** en parallèle :

- Votre dossier VAE (cellule VAE)
- Et un dossier d'inscription dans la formation visée (renseignements auprès du secrétariat concerné).

III. Réunion d'information

⇒ 1 réunion d'information prévue :

24 janvier 2015 à 18h30

A l'IAE de Paris, 21, rue Broca, 75005 PARIS - M° Censier Daubenton

(Accès libre, sans inscription préalable)

IV. LE COÛT

⇒ **800 € au dépôt du dossier de VAE** (par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'IAE de Paris)

⇒ **Frais d'inscription universitaire** pour l'année en cours (à partir du dépôt du dossier et pendant la durée de la procédure vous avez la qualité d'étudiant de l'IAE) : **Environ 260 €** (le montant sera précisé), par chèque à l'ordre de **Monsieur l'Agent comptable de l'Université Paris 1**, avec le dossier d'inscription universitaire, avant l'entretien avec le jury.

A NOTER DANS TOUS LES CAS :

Si à l'issue de la procédure vous entrez en formation, vous devrez vous acquitter des frais correspondants, calculés au prorata du nombre d'Unités d'Enseignement suivies ainsi que du montant des droits universitaires chaque année de votre scolarité.

MASTER ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (MAE - MBA)

Vous devez déposer votre **dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience (décret 2002)** ainsi que votre dossier de candidature au Master au plus tard le **20 mai 2015**.

Tout dossier de VAE parvenu hors délais ne sera pas examiné.

Il peut également vous être retourné par la commission pédagogique pour complément d'information avant tout entretien avec le jury.

⇒ **L'entretien avec le jury VAE** aura lieu dans la **1ère quinzaine de juillet** ou la **1ère quinzaine de septembre**.

Dans le cas d'une **validation partielle** des Unités d'Enseignement constituant le diplôme, si vous souhaitez poursuivre la formation à l'IAE pour obtenir les Unités d'Enseignement manquantes et par conséquent le diplôme, l'admission sera acquise sous réserve de votre inscription pédagogique immédiate auprès du secrétariat du MAE.

Tableau récapitulatif des principales dates :

A tout moment, préalablement à l'engagement de la procédure	Demande de recevabilité et Envoi d'une présentation de votre parcours professionnel détaillé et projet professionnel pour avis du responsable pédagogique	Cellule VAE
Du 16 avril au 16 mai 2015	Retrait des dossiers VAE et des dossiers de candidatures au MAE	Cellule VAE pour le dossier de VAE et site internet pour le dossier de candidature
20 mai 2015	Date limite de dépôt du dossier VAE et de dossier de candidature au MAE	Cellule VAE
Dernière quinzaine de juin ou première quinzaine de septembre 2015	Entretien avec le jury VAE et inscription universitaire	Cellule VAE et Scolarité MAE IAE, 21 rue Broca Paris

MASTER MANAGEMENT

Mention Professionnelle : 5 Spécialités

- Contrôle Audit,
- Finance,
- Management des Associations,
- Management des Ressources Humaines et de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise,
- Marketing et Pratiques Commerciales

Mention Recherche : 1 Spécialité

- Organisation Appliquée

1. La date limite de dépôt des dossiers de demande de VAE (décret 2002) et des dossiers de candidature est arrêtée au :

- o **29 août 2015** pour la spécialité de la **Mention Recherche**
- o **30 mai 2015** pour la mention professionnelle « **Management des Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise** »
- o **Fin septembre/début octobre 2015** pour les 4 autres spécialités de la **Mention Professionnelle** (cf. détails tableau page suivante)

Tout dossier de VAE parvenu hors délais ne sera pas examiné.

Il peut également vous être retourné par la commission pour complément d'information avant tout entretien avec le jury.

2. Les entretiens avec le jury VAE sont prévus :

- o **Fin septembre 2015** pour la **Mention Recherche** et **fin juin 2015** pour la spécialité de la Mention Professionnelle, « **Management des Ressources Humaines** ».
- o Au cours des mois d'**octobre et novembre 2015** pour les 4 autres spécialités de la **Mention Professionnelle**.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES DATES

A tout moment, préalablement à l'engagement de la procédure auprès de la Cellule VAE	Demande de recevabilité et envoi des documents pour avis du responsable pédagogique
24 février 2015	Réunion d'information VAE (accès libre, sans inscription préalable)
MENTIONS PROFESSIONNELLES	
Mars-juin 2015 (Selon la Spécialité)	Réunions d'information des différentes formations (accès libre, sans inscription préalable)
Samedi 28 mars 2015	Portes ouvertes de l'IAE
Pour la spécialité « Management des Ressources Humaines »	
du 23 avril au 30 mai 2015	Dépôt du dossier de VAE et du dossier de candidature (à la Cellule VAE)
Juin ou septembre 2015	Entretien avec le jury VAE
Pour la Spécialité « Contrôle Audit »	
1ère session : du 4 mai au 15 juin 2015	Dépôt du dossier VAE et du dossier de candidature au Master (à la Cellule VAE)
2ème session : du 31 août au 5 octobre 2015	
Octobre/novembre 2015	Entretien avec le jury VAE
Pour la spécialité « Management des Associations	
Du 2 au 29 septembre 2015	Dépôt du dossier VAE et du dossier de candidature au Master (à la Cellule VAE)
Octobre/novembre 2015	Entretien avec le jury VAE
Pour la spécialité « Finance »	
1ère session : du 11 mai au 15 juin 2015	Dépôt du dossier VAE et du dossier de candidature au Master (à la Cellule VAE)
2ème session : du 31 août au 31 septembre 2015	
Octobre/novembre 2015	Entretien avec le jury VAE
Pour la spécialité « Marketing et pratiques commerciales »	
1ère session : du 4 mai au 19 juin 2015	Dépôt du dossier VAE et du dossier de candidature au Master (à la Cellule VAE)
2ème session : du 1 ^{er} Septembre au 12 Octobre 2015	
Octobre/novembre 2015	Entretien avec le jury VAE
MENTION RECHERCHE	
1ère période de candidature du 4 mai au 8 juin 2015	Dépôt du dossier de VAE et du dossier de candidature (à la Cellule VAE)
2ème période de candidature du 15 juillet au 29 août 2015	
Septembre/Octobre 2015	Entretien avec le jury VAE

Attention !

A l'issue de la procédure et dans le cas d'une validation partielle des Unités d'Enseignement constituant le diplôme, si vous souhaitez poursuivre la formation pour obtenir les Unités d'Enseignement manquantes et par conséquent le diplôme, vous devrez vous inscrire sans attendre auprès du secrétariat du diplôme concerné.

V. REALISATION DU DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

1. LE DOSSIER DE VAE DE L'IAE DE PARIS.

Si votre demande de recevabilité est accordée, la Cellule VAE vous adressera les informations et un manuel pour réaliser votre dossier.

La manière de le remplir vous sera explicitée. Il vous revient de choisir vos expériences les plus pertinentes et révélatrices de vos acquis.

2. REPERER OU SONT VOS ACQUIS LES PLUS CONSEQUENTS ET CHOISIR QUELLES SERONT VOS EXPERIENCES LES PLUS PERTINENTES A METTRE EN VALEUR DANS VOTRE DOSSIER DE VAE :

Réalisation d'un tableau d'auto-positionnement :

Cet outil vous apparaîtra comme étant apparemment simple au premier abord, il est néanmoins très exigeant et il vous imposera très vite un investissement conséquent quant à sa réalisation.

Cet outil est avant tout un support de travail, un support de réflexion qui peut vous guider dans votre stratégie de validation d'acquis.

C'est un tableau en trois colonnes (cf. annexe 1) :

Unités d'Enseignement de la formation visée	Domaines de compétences personnels Quels acquis	Occasions où le candidat a pu acquérir / mettre en œuvre ces compétences
---	--	--

⇒ La première colonne doit reprendre la présentation la plus détaillée possible des Unités d'Enseignement constituant le diplôme que vous visez.

En effet, **au delà de la présentation du contenu des enseignements, c'est la présentation des exigences et des spécificités de ce diplôme (mais aussi de la filière auquel il se rattache) qui vous éclairera et alimentera votre réflexion dans la constitution de votre dossier, mais aussi dans votre choix de stratégie de validation d'acquis.**

Ce premier travail devrait vous permettre de voir s'il vous sera plus judicieux de vous engager dans une démarche de validation d'acquis au regard du Décret de 85, ou dans une démarche de VAE en vue de l'obtention du diplôme ou des Unités d'Enseignement précisément demandées.

Les deux colonnes suivantes sont plus complexes à remplir. Elles vont nécessiter pour vous un important travail de réappropriation de l'ensemble de votre parcours. Si vous avez pu récemment bénéficier d'un bilan de compétences, ce travail sera grandement facilité puisque vous y aurez recueilli quantité de matériaux (s'il est un gain de temps, le bilan de compétences n'est cependant pas indispensable).

⇒ La deuxième colonne va être alimentée par la synthèse de vos compétences : cet ensemble de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être que vous aurez su mobiliser lors de vos diverses expériences qu'elles soient professionnelles, extra-professionnelles, personnelles, etc. Elle doit être remplie au regard des Unités d'Enseignement qui constituent la formation visée.

Pour ce qui est de votre parcours professionnel et des postes que vous avez pu occuper, vous pouvez aller puiser dans de nombreux supports d'informations précieux : les référentiels métiers / descriptifs de postes quand ils existent au sein de votre lieu de travail, les fiches du ROME¹, les fiches métiers de l'APEC², ou encore ce qui aura pu ressortir de votre bilan de compétences ou de votre introspection réalisée seul(e) ou guidé(e).

⇒ **La troisième colonne**. Pour alimenter cette colonne, vous allez donc devoir vous (ré)approprier l'ensemble de votre parcours. Tant dans sa chronologie que dans le contenu des occasions au cours desquelles vous aurez pu acquérir ou mettre en œuvre vos compétences. Ce travail, auquel vous allez être confronté(e), est peut-être le plus long et le plus délicat : il ne s'agit pas simplement de vous remémorer votre parcours mais bien de vous le réapproprier pour ensuite l'écrire noir sur blanc, valoriser les acquis accumulés en ces occasions et ensuite préparer la phase d'accumulation des preuves les plus pertinentes, illustratrices de vos compétences en lien avec le diplôme (ou les Unités d'Enseignement de ce diplôme) visé.

Ce tableau est avant tout un outil de travail et d'aide au positionnement. Une fois élaboré, il vous permet de mieux vous rendre compte si vos acquis sont suffisants pour vous engager dans une démarche de VAE au regard du décret du 24 avril 2002.

Lorsque ce tableau est tout à votre avantage, il peut être intégré à votre dossier et devient un précieux support de synthèse pour les membres de la commission puis du jury de VAE.

3. CONSTITUER, PRESENTER ET DEPOSER VOTRE DOSSIER

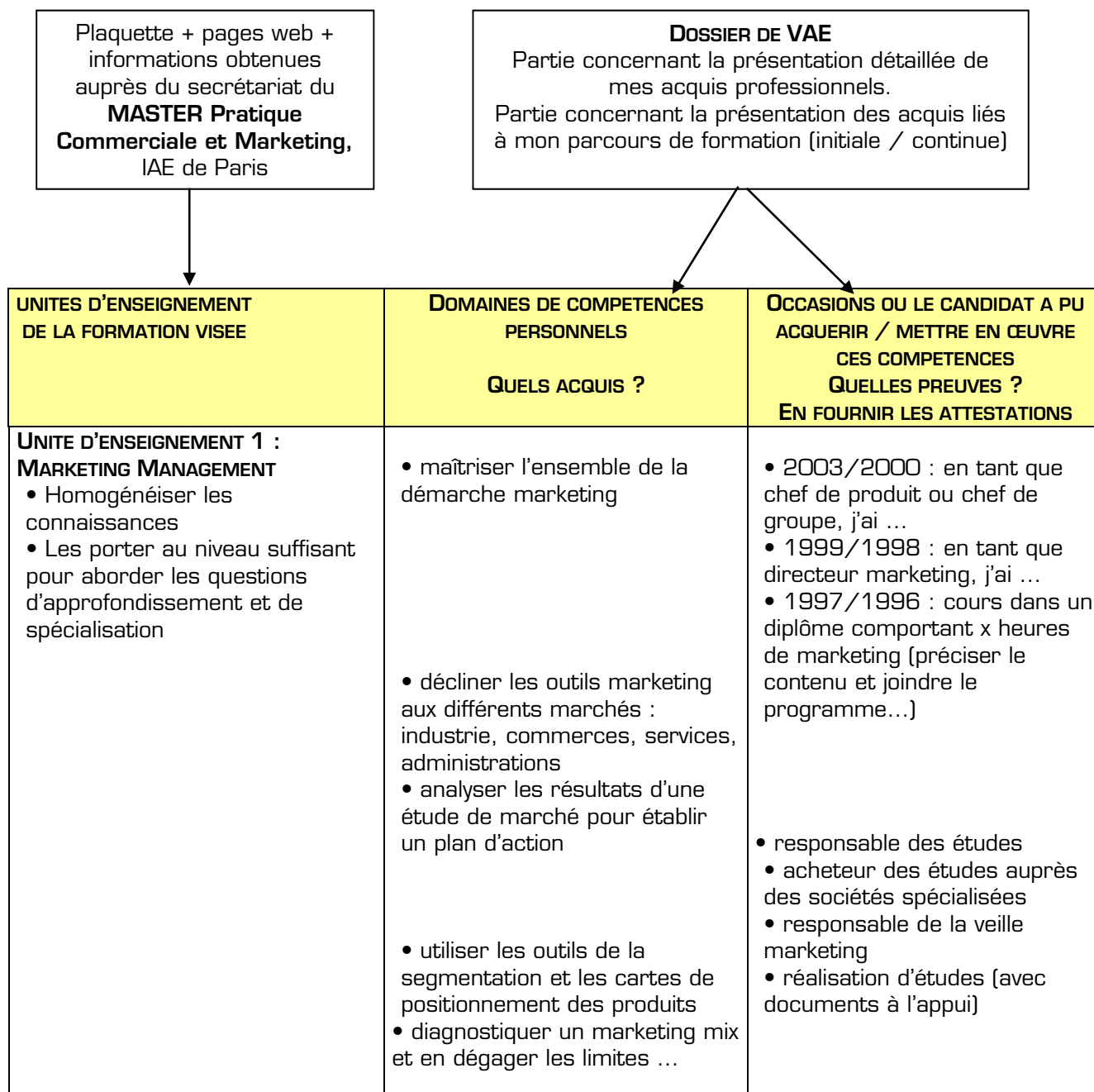
Votre dossier devra être **impérativement dactylographié dans son intégralité et relié, en y insérant les différents documents et attestations produits.**

Une fois terminé, votre dossier devra être envoyé ou déposé **en 4 exemplaires auprès de la cellule VAE et accompagné du montant des frais d'examen soit : 800,00 €** par chèque à l'ordre de « ***Monsieur l'Agent comptable de l'IAE de Paris.*** »

¹ Le ROME est le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois, développé par l'ANPE et publié par la Documentation Française (1992 et suivantes). Il présente nombres de métiers avec leurs grands domaines de compétences.

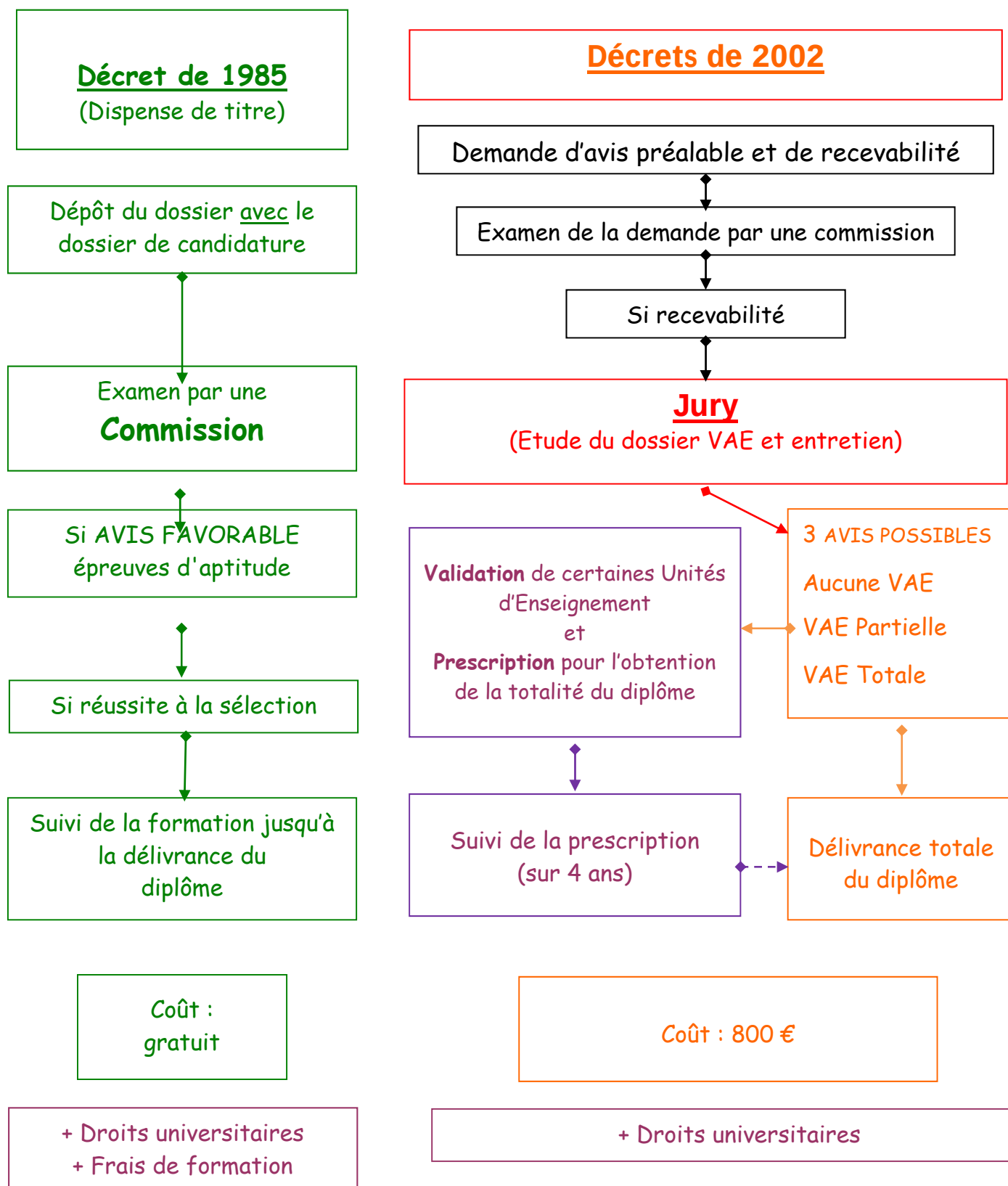
² Association Pour l'Emploi des Cadres.

**EXEMPLE CONCRET D'UTILISATION DU TABLEAU DE POSITIONNEMENT
DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE DISPENSE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT DU
MASTER MARKETING ET PRATIQUE COMMERCIALE**



RAPPEL : Ce tableau est avant tout un outil de travail et d'aide au positionnement pour le candidat dans sa démarche de VAE. Une fois élaboré, il lui permet de mieux se rendre compte si ses acquis sont suffisants pour s'engager dans cette démarche. Lorsque ce tableau est tout à l'avantage du candidat, il peut être joint à son dossier et il peut devenir un précieux support de synthèse pour les membres de jury/ commission de VAE.

Les 2 sortes de parcours de Validation d'Acquis à l'IAE de Paris



Les personnes s'inscrivant pour suivre une partie de la formation à la suite d'une validation partielle devront s'acquitter des frais de formation calculés au prorata temporis .